



## DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### Délégation faite au Président

Réf. : P136\_2022

Date : 12/04/2022

**OBJET : Fourniture de matériaux, matériels et équipements pour la maintenance instrumentation**

### Exposé

La Direction du Cycle de l'Eau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin a besoin de matériaux, matériels et équipements pour la maintenance instrumentation, pour l'ensemble de ses services.

A ce titre, l'Agglomération a lancé un appel d'offres ouvert le 28/12/2021 avec une date limite de réception des plis fixée au 04/02/2022. Cette procédure porte sur l'établissement de quatre accords-cadres de fourniture mono-attributaires avec émission de bons de commandes.

La consultation a donc été allotie de la manière suivante :

- Lot 1 : fourniture de pièces détachées d'instrumentation Hach Lange,
- Lot 2 : fourniture de pièces détachées d'instrumentation Endress&Hauser,
- Lot 3 : fourniture de pièces détachées d'instrumentation Siemens,
- Lot 4 : fourniture de pièces détachées d'instrumentation Vega.

Après examen des candidatures et analyse des offres, la Commission d'appel d'offres a attribué à l'unanimité les accords-cadres aux entreprises ci-dessous, celles-ci répondant aux exigences techniques et financières formulées dans les documents de la consultation.

Lot 1 : fourniture de pièces détachées d'instrumentation Hach Lange	HACH LANGE France SAS 8 MAIL BARTHELEMY THIMONNIER LOGNES 77437 MARNE LA VALLEE CEDEX
Lot 3 : fourniture de pièces détachées d'instrumentation Siemens	REXEL France 13 boulevard du Fort de Vaux CS 60002 75838 Paris cedex 17

Les lots 2 et 4 n'ont reçu aucune offre : ils sont déclarés sans suite pour cause d'infructuosité en application de l'article R2185-1 du Code de la Commande Publique et feront l'objet d'une consultation sans publicité ni mise en concurrence préalables en application de l'article R2122-2 du Code de la Commande Publique.

**Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

**Vu** la délibération n°DEL2022\_050 du 5 avril 2022 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°4,

**Vu** le Code de la Commande Publique, notamment l'article R.2124-1,

**Vu** l'arrêté du Préfet de la Manche en date du 4 novembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

**Considérant** les décisions prises à l'unanimité par la Commission d'appel d'offres lors de sa séance du 25/03/2022,

#### Décide

- **De signer** les accords-cadres relatifs à la fourniture de matériaux, matériels et équipements pour la maintenance instrumentation avec les sociétés suivantes :

Lot 1 : fourniture de pièces détachées d'instrumentation Hach Lange	HACH LANGE France SAS 8 MAIL BARTHELEMY THIMONNIER LOGNES 77437 MARNE LA VALLEE CEDEX 2
Lot 3 : fourniture de pièces détachées d'instrumentation Siemens	REXEL France 13 boulevard du Fort de Vaux CS 60002 75838 Paris cedex 17

- **De dire** que les accords-cadres débutent à compter de la date de notification pour courir jusqu'au 31 décembre 2022. A l'issue de cette première période, ils sont reconductibles 3 fois, à chaque fois pour une période d'un an soit en 2023, 2024 et 2025,
- **De dire** que les accords-cadres sont conclus, sans montant minimum mais avec les montants maximums annuels suivants :
  - pour le lot 1 : 80 000 € HT
  - pour le lot 3 : 60 000 € HT
- **De dire** que la dépense fera l'objet d'imputations multiples,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,

- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

**Le Président,**

**David MARGUERITTE**